



5^e assemblée générale de l'Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP) Le 7 juin 2024 à 19h15 dans la salle Tablettes, du bâtiment communal polyvalent à Rochefort

M. Jean-François Béranek, président de l'AF3CP, ouvre la 5^e assemblée générale (ci-après AG) en souhaitant la bienvenue aux membres.

Le président remercie les présences de M. Pierre Leu, représentant de l'État en qualité de chef du service des communes ainsi que M. Thierry Gougler, vice-président du Conseil communal de la Commune de Rochefort. Il salue également les présences des personnes invitées par la SAFCN ainsi que les représentants des autres associations partenaires. Le président remercie vivement la SAFCN d'avoir intégré l'AF3CP dans l'organisation de sa propre AG afin d'utiliser la synergie entre les deux associations.

M. Jean-François Béranek rappelle également que depuis la création de l'AF3CP, le 10 mai 2019, les AG ne se sont pas toujours tenues formellement. Le président participait aux AG des associations membres et profitait de ces occasions pour consulter et faire voter les membres au sujet des différentes décisions à prendre. Cette pratique s'est étendue sur deux ans. Aussi, il s'agit aujourd'hui de la 3^e AG en présentiel, mais en fait de la 5^e AG de l'association.

1. Appel

Le contrôle de la liste de présence fait apparaître :

- 34 membres présents ;
- 14 membres excusés auprès de l'AF3CP ;
- environ 48 membres excusés auprès de la SAFCN.

M. Jean-François Béranek demande d'ajouter au point 5 de l'ordre du jour, la nomination d'un nouveau représentant de la commission de recours suite du décès de l'un des membres actuels.

2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 12 mai 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapports

a. du président

Le président donne lecture de son rapport :

« Depuis la dernière assemblée générale (le 12 mai 2023 à La Chaux-de-Fonds), le comité s'est réuni à trois reprises. Je tiens à remercier les membres de leur travail, leur présence régulière et la qualité de leurs prestations et réflexions. »

Les sujets de cette année ont été essentiellement :

- renouvellement des représentants à la Caisse de pension ;
- les nouvelles de l'État ;
- l'utilisation du site internet propre à l'AF3CP ;
- la mise en place de solutions en lien avec le thème : « Mobbing et harcèlement » ;
- la création d'un flyer.

Caisse de pension CPCN

En principe, la caisse de pension renouvelle les sièges du Conseil d'administration tous les quatre ans. Elle a exceptionnellement modifié son organisation cette année, soit après trois ans, afin que les conseillers communaux représentant les employeurs puissent siéger valablement durant les quatre ans. Il a fallu tenir compte des élections communales et, de ce fait, renouveler les sièges, dorénavant après ces élections.

Pour cette année, nous avons pu soumettre 269 personnes annoncées actives grâce au total de toutes nos associations, mais la caisse n'a validé que 209 membres actifs inscrits à la CPCN. La différence concerne des membres de nos associations qui ont quittés leur emploi (changement de travail ou arrivée à la retraite) ainsi que certaines personnes qui sont bien employées de l'État mais avec une autre caisse de pension. Par comparaison, en 2021, 261 personnes avaient été validées par la CPCN.

Vous pouvez constater que nous avons un besoin crucial de rechercher de nouveaux membres. N'hésitez pas à en parler à vos collègues, de présenter le travail de l'AF3CP et ou de vos comités. Les présidents de ces derniers sont à disposition pour plus de renseignements si nécessaire auprès des personnes intéressées.

Nouvelles de l'État

D'entente avec le Conseil d'État, les premiers courriers informatifs des diverses associations et syndicats sont parvenus, en cours d'année, à tous les employés de l'État par le biais du service du personnel, ceci afin de favoriser la recherche de nouveaux membres. En ce qui concerne la SMF, cela a apporté un modeste nouveau souffle à cette association.

Les représentants de la SMF continuent de tenir au courant le comité de l'AF3CP concernant les négociations qui se tiennent entre les employés de l'État et le Conseil d'État. Ils négocient entre autres le montant de l'indexation, l'octroi des échelons et les primes de valorisation. D'autres discussions ou informations ont lieu sur des sujets tels que le Groupe de confiance, les lanceurs d'alerte et le point de situation Vitamine. Les négociations sont ardues et les compromis parfois difficiles à trouver, y compris entre les associations représentant les employés. De plus c'est le Grand Conseil qui finalement valide le budget !

Site Internet

Le site internet a été peaufiné en fonction de son utilisation. Il fonctionne très bien. Il est à votre disposition à l'adresse www.af3cp.ch et vous y trouverez les documents et informations nécessaires.

Mobbing et harcèlement

Lors de notre dernière AG, nous vous avons laissé entendre que nous étions en train de mettre en place une procédure pour les employés se plaignant de mobbing et n'ayant pas accès au système mis en place par l'État de Neuchâtel.

Comme vous pouvez le lire sur notre site internet dans la rubrique « présentation » : le comité a validé un partenariat avec un institut basé à La Chaux-de-Fonds, dont la teneur est la suivante : "Notre association accepte de collaborer avec votre institut dans le cadre d'un

soutien à nos membres pour une démarche dans des situations de conflit de travail et autres. Cette prestation sera prioritairement destinée aux membres ne bénéficiant pas de soutien existant auprès de leur employeur. Cette collaboration se limitera à prendre en charge jusqu'à deux séances de suivi".

Création d'un flyer de présentation de l'AF3CP

Ceci dans le but de trouver de nouveaux membres. Premièrement, les employés qui ont une fonction dans laquelle il n'existe pas d'association professionnelle, ils auraient alors la possibilité de s'inscrire comme membre individuel à l'AF3CP.

Deuxièmement, leur association professionnelle aurait intérêt à s'inscrire à l'AF3CP afin de profiter des avantages d'une plus grande représentation ainsi que de participer grâce à notre représentant, voire à un deuxième (nous devons garder espoir d'y arriver un jour) au Conseil d'administration de notre caisse de pension et d'être au courant des négociations en cours et des décisions entre le Conseil d'État et nos représentants liés à la SMF.

Au sujet des informations publiques, elles peuvent être également retrouvées sur le site internet www.af3cp.ch et en ce qui concerne notre caisse de pension sur le site : <http://www.cpcn.ch/>.

Merci de votre attention. »

b. du caissier

M. Jean-Marc Riedi, caissier détaille les différents points importants des comptes de l'année 2023, que les membres avaient préalablement reçu lors de la convocation.

Compte de résultat

Total des produits	Fr.	1'100.00
Total des charges	Fr.	<u>692.80</u>
Bénéfice	Fr.	407.20

Le capital au 31.12.2023, après comptabilisation du bénéfice de Fr. 407.20, s'élevait à Fr. 5'526.98.

c. des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par MM Claude Limat et Pierre de Marcellis. Le rapport est intégralement repris ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 10 mai 2019, nous avons procédé par courrier à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Les recettes et dépenses de l'année 2023 ont été contrôlées sur la base des documents fournis et trouvées conformes aux pièces justificatives présentées.

Les recettes (cotisations) se sont élevées à Fr. 1'100.00 et les dépenses à Fr. 692.80, laissant apparaître un bénéfice de Fr. 407.20.

La cotisation de l'Association des Officiers d'État Civil d'un montant de Fr. 95.00 n'a pas pu être payée en 2023 et figure comme actif transitoire.

Le solde du capital au compte postal se monte à Fr. 5'431.98.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier. »

Le président remercie les vérificateurs de comptes du travail accompli.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs de comptes

Il n'y a aucune remarque et les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

5.Élections statutaires

a. des vérificateurs de comptes

Le président indique que sont actuellement en place M. Claude Limat (SAFCN), premier vérificateur, et M. Pierre De Marcellis (SMF), 2^e vérificateur. M. Claude Limat (SAFCN) se retire après cet exercice et M. Pierre De Marcellis devient premier vérificateur. M. Jean-Pierre Collaud, actuellement suppléant, devient deuxième vérificateur. Il faut donc trouver une nouvelle personne. Mme Diane Tripet se propose et est remerciée.

b. de la Commission de recours

M. Gérald Strahm étant décédé, il faut nommer un nouveau membre. M. Willy Debely (SMF) se propose et est vivement remercié.

Cette commission est donc composée des membres suivants : Mmes Diane Tripet (SAFCN) et Marie-Claire Baumgartner (SOEC) ainsi que M. Willy Debely.

6. Fixation de la cotisation 2023

Sur proposition du comité, l'assemblée décide que le montant de la cotisation reste fixé à Fr. 5.

9. Divers

Le président présente les nouveaux flyers de l'AF3CP. Il demande également à ceux qui le peuvent d'en distribuer à leurs collègues.

Il va lui-même prendre contact avec les bûcherons et les sapeurs-pompiers du haut du canton afin de recruter de nouveaux membres.

Le président remercie l'assistance et lève la séance à 19h45.

Rochefort, le 7 juin 2024, ATS